



## CHARTRE ÉTHIQUE

Novembre 2020





**COTA asbl**

Rue de la Révolution 7  
1000 Bruxelles

BELGIQUE

Tél. : 0032 02 218 18 96

Fax : 0032 02 223 14 96

Site : [www.cota.be](http://www.cota.be)

TVA : BE0420280412

Banque : BE91 0680 7773 1076

« *Registre des personnes morales de Bruxelles* »



Le Cota est une asbl dont la mission est d'encourager, faciliter et accompagner le développement et la structuration de toutes initiatives et de tous processus de changement en faveur d'une transition sociale, économique, écologique et démocratique.

De par sa mission, le Cota souhaite promouvoir un modèle de développement plus respectueux des êtres humains et de l'environnement.

Dans un souci de cohérence avec sa mission, le Cota attend de ses employés, administrateurs, adhérents, partenaires, consultants et de toute autre personne impliquée dans ses projets qu'ils se comportent d'une certaine manière.

La présente Charte Éthique décrit les principes d'actions qui doivent inspirer le comportement de chaque collaborateur en toutes circonstances. Ces principes sont les suivants :

- Engagement ;
- Respect ;
- Responsabilité ;
- Intégrité.

## Engagement

### Investissement

- Faire preuve d'engagement et de détermination dans l'exercice de son travail en lien avec la mission du Cota ;
- Cultiver une attitude proactive et responsable ;
- Être déterminé à développer une action pertinente et efficace adaptée aux besoins et attentes exprimés par les partenaires ;
- Contribuer à faire croître et rayonner l'association.

### Attitude positive

- Avoir des interactions positives à l'intérieur de l'association ainsi qu'avec les milieux professionnels ;
- Favoriser l'entraide, la collaboration et l'esprit d'équipe entre collègues ;
- Respecter les valeurs de l'association, faire preuve de la même intégrité dans ses activités tant personnelles que professionnelles.

### Thèmes transversaux

- Promouvoir le genre et la protection de l'environnement.

## Respect

### Respect de soi et de l'autre

- Adopter une attitude respectueuse de chacun, faire preuve de bienveillance, d'écoute et de compréhension envers les autres ;
- Respecter les populations des pays dans lesquels le Cota intervient, s'efforcer d'acquérir la meilleure compréhension possible de leurs croyances, de leur culture et de leurs pratiques ;



- S'abstenir d'accepter ou de négocier toute faveur sexuelle ou toute autre forme de comportement sexuel humiliant, avilissant ou exploitant autrui en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services ;
- S'abstenir d'intimidation ou de harcèlement par l'adoption de paroles, gestes ou le recours à des images ou des comportements qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi ;
- S'abstenir de toute forme de violence, de brutalité physique, mentale ou verbale, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

#### **Non-discrimination**

- S'abstenir de pratiquer toute forme de discrimination directe ou indirecte, reconnaître le droit de chacun d'avoir ses propres convictions, opinions et croyances ;
- Refuser toute forme de différence de traitement basée sur le sexe, la race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, les croyances ou l'idéologie, l'état de santé, le handicap ou les caractéristiques physiques.

## **Responsabilité**

#### **Attitude responsable**

- Exercer de son mieux les tâches et responsabilités confiées ;
- Conseiller et orienter les collaborateurs et les partenaires ;
- Etablir une communication ouverte et collaborative tout en se conformant aux réglementations en vigueur et aux directives des bailleurs, privilégier la recherche de solution ;
- Renforcer les compétences des partenaires afin de les rendre autonomes et responsables.

#### **Juste utilisation des ressources**

- Utiliser les ressources humaines, financières et matérielles de façon responsable dans l'accomplissement des tâches confiées ;
- Ne pas s'engager dans des activités nuisibles à l'environnement, préserver les ressources naturelles.

#### **Devoir de discrétion et protection des données**

- Adopter une discrétion absolue et garder confidentielles les informations obtenues dans l'exercice d'activités pour le compte du Cota, y compris après le terme de la collaboration ;
- Protéger les données à caractère personnel et respecter la vie privée de chacun ;
- Traiter, utiliser et conserver les données conformément au respect des législations applicables en matière de protection des données personnelles et du respect de la vie privée.

#### **Santé et sécurité**

- Mettre en œuvre les activités avec la prudence qui s'impose pour éviter de mettre en danger les bénéficiaires et les partenaires ;
- Préserver sa santé, mais également celle des employés, des bénéficiaires ou de toute autre personne.

## **Intégrité**

#### **Corruption, abus et fraude**

- Ne se livrer à aucune forme de corruption ou de subordination, quel qu'en soit le montant, prévenir sans délai sa hiérarchie directe en cas de demande de paiement non officielle, refuser



toute forme de don qui serait de nature à influencer ou qui donnerait l'impression d'une influence sur les décisions de l'association ;

- Refuser toute forme d'abus de privilège ou de pouvoir ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle interne pour éviter toute fraude et irrégularité.

#### **Conflit d'intérêts**

- Eviter autant que possible tout conflit d'intérêts ;
- Révéler directement à sa hiérarchie directe tout conflit d'intérêts existant ou potentiel ;
- Eviter autant que possible de mélanger les intérêts privés et professionnels.

#### **Dénonciation des abus**

- Signaler les abus et les violations de la présente charte, avérés ou potentiels, selon la procédure prévue à cet effet ;
- Veiller à ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide et que les mesures appropriées soient prises dans les meilleurs délais ;
- Participer aux actions de prévention et d'intervention mises en œuvre par le Cota.

Chaque collaborateur du Cota doit prendre connaissance de la présente charte et s'engager à s'y conformer.

Pour accord,  
(date, signature et mention « lu et approuvé »)

Le/la signataire